



Les enseignants-chercheurs du CRESEM, équipe d'accueil de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), réunis en Conseil plénier le mardi 11 février 2020, prennent position contre la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et s'inscrivent aussi dans le mouvement social en cours contre la réforme des retraites. Ils dénoncent la dégradation continue de leurs conditions d'enseignement et de recherche : sous-effectif structurel, augmentation perpétuelle des tâches administratives, sous-financement de la recherche à laquelle ils et elles ont de moins en moins de temps à consacrer.

Si elle suit les recommandations des rapports issus des groupes de travail, la future LPPR ne fera qu'amplifier une situation déjà critique : suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, et création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires.

La disparition du référentiel de 192 h conduira inévitablement à une augmentation des services des enseignants sans compensation financière et à un éloignement de la recherche. Ces mesures se feront au détriment des petites universités, comme l'UPVD, structurellement sous-dotées et éloignées des centres de décisions et incapables de concurrencer les pôles d'excellence qui bénéficieront, eux, de hausse des dotations. La proposition d'adosser le décompte des heures d'enseignement aux ECTS des cours est un pur non-sens puisque les ECTS sont censés refléter le volume de travail demandé aux étudiants, pas celui des enseignants-chercheurs.

La remise en cause des statuts suggérée par les rapports des groupes de travail accentuera la précarisation massive des jeunes chercheurs et aggravera ainsi un contexte déjà tendu depuis des années, révélant une réalité structurelle loin de l'annonce du gouvernement d'une « revalorisation des salaires » pour les jeunes chercheurs. Couplée à la réforme des retraites qui entraînerait mécaniquement une baisse de plusieurs centaines d'euros de nos pensions, cette précarisation est en contradiction certaine avec « le souci d'attractivité du métier » qui est pourtant mis en avant par les rapports.

Nos étudiants, dont une grande partie bénéficie de bourses octroyées sur des critères sociaux (40 % à l'UPVD), ne pourront qu'être au final pénalisés de cette mise en concurrence des universités qui leur sera défavorable, de la dégradation de la qualité de l'enseignement et du suivi qui découleront inmanquablement de cette pression accrue sur les personnels. Enfin, la remise en cause des fonctions du CNU et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs ouvrira la porte aux dérives localistes pourtant dénoncées dans les rapports.

Les enseignants-chercheurs du CRESEM dénoncent ainsi fermement ces évolutions et revendiquent de travailler dans le cadre d'un véritable service public de l'enseignement et de la recherche de qualité, ce pourquoi ils sont entrés dans le métier. Ils et elles s'associent ainsi aux motions qui ont déjà été votées dans d'autres structures de l'enseignement supérieur et de la recherche et se joignent aux luttes contre les réformes actuelles qui visent à démanteler l'État social. Nous appelons à une amplification du mouvement afin de contraindre le ministère de la nécessité à un moratoire sur la préparation de cette loi.

Le Conseil du CRESEM demande que les enseignants-chercheurs de l'université soient étroitement associés à l'élaboration de tout projet relatif à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Pour préserver l'avenir de l'Université et de la recherche, sur des modèles respectant les spécificités de chaque discipline, nous restons mobilisés.

Adoptée à l'unanimité par le Conseil du CRESEM en formation plénière ce mardi 11 février 2020.